

Règlement particulier Championnat Moto Cross de Normandie 2017

Mise à jour le 13 décembre 2016

SOMMAIRE

Introduction : l'Ufolep	Page 2
1- Dispositions générales	Page 3
1.1 Les types d'épreuves	
1.2 Consignes de sécurité	
1.3 Participation	
1.4 Engagement	
1.5 Equivalences 2 temps / 4 temps	
1.6 Les classes d'âges par cylindrée	
1.7 Contrôles techniques	
1.8 Contrôles administratifs	
1.9 Contrôles techniques et administratifs pour les démonstrations	
1.10 Discipline et sanctions	
1.11 Réclamations	
1.12 Rapport de course	
1.13 Drapeaux	
1.14 Panneautage & panneauteurs	
2. Dispositions particulières	Page 8
2.1 Définition	
2.2 Engagements	
2.3 Les épreuves et les catégories	
2.4 Déroulement d'une épreuve de Championnat	
2.5 Attribution des points	
2.6 Engagements des associations UFOLEP	
2.7 Conditions pour les associations pour l'inscription d'une épreuve	
2.8 Récompenses	
2.9 Sélection au Super Trophée de France	
3. Date et signature du pilote	Page 12
4. Quelques coordonnées utiles	Page 13
Annexe 1 : Feuille d'engagement au championnat	Page 14
Annexe 2 : Rapport de clôture	Page 15
Annexe 3 : Rapport de réunion de jury.....	Page 17
Annexe 4 : Obligations des pilotes liées au contrôle technique.....	Page 18
Annexe 5 : Extrait du règlement national disciplinaire.....	Page 19

L'UFOLEP

□ DES VALEURS FONDATRICES

Ce qui caractérise l'UFOLEP au sein de la Ligue de l'enseignement, ce sont d'abord et avant tout les valeurs fondatrices de leur action qui définissent notre slogan « Une Autre Idée du Sport » :

- la laïcité, garante d'un égal accès de chacun à la connaissance et à la vie publique, et de la conquête quotidienne et permanente du mieux vivre ensemble ;
- la citoyenneté, qui développe le sens critique de l'individu par un engagement responsable comme acteur ou auteur de projet associatif ;
- la solidarité, qui favorise la reconnaissance de l'autre, la justice sociale et l'égalité de tous.

□ UNE FEDERATION AFFINITAIRE

Notre ambition est de faire vivre la notion « affinitaire ». Une idée commune du sport, de tous les sports constitue « l'affinité » qui nous rassemble. Notre vision du sport est une vision de l'homme, un style de vie où tout se tient, le bonheur, la dignité, l'épanouissement de chacun, le travail et les loisirs, l'éducation de l'enfant ainsi que du jeune, et les engagements individuels et collectifs. S'affirmer comme acteur de la société, faire du sport un moyen d'expression et d'apprentissage de la citoyenneté.

□ UNE FEDERATION MULTISPORT, AFFILIATION ET LICENCE

Une licence ! En effet pour faire du sport, comme dans toute fédération, vous devez être adhérent de cette fédération par l'intermédiaire d'une association. Mais, à l'UFOLEP fédération multisports, **vosre licence permet la pratique de toutes les activités** que vous souhaitez.

Le comité directeur UFOLEP élu par les associations, régit la politique sportive du département en accord avec les objectifs mentionnés ci-dessus. Tout licencié est éligible, pas seulement les présidents associations. Le comité directeur « régleme » toutes ses activités. Il est secondé par les **Commissions Techniques** qui définissent l'aspect technique de chaque activité, en lien avec l'échelon national UFOLEP. A l'UFOLEP, l'adhérent pratique comme dans une autre fédération. Cependant, le comité directeur et les commissions techniques veillent à proposer une pratique différente qui doit reposer avant tout sur les valeurs exposées ci-dessous :

- **le respect des règles du jeu et de l'adversaire**, principes fondateurs de l'esprit sportif ;
- **des sports accessibles à tous les publics** sans distinction d'âge, de sexe ou de milieu social ;
- **une pratique sportive diversifiée** de qualité depuis la découverte jusqu'aux rencontres nationales ;
- **le plaisir de la rencontre** et non la victoire à tout prix, le jeu prime sur l'enjeu ;
- **le partage d'un réel lieu de vie sociale** ;
- **la participation à la construction de la politique éducative et sportive** de son village, de son quartier, de son département ;
- **l'apprentissage des règles de la démocratie** (élection d'un bureau, assemblée générale, projet associatif).

1- Dispositions générales

1.1 L'organisation du championnat de Normandie Ufolep moto cross 2017 et les types d'épreuves :

Le Championnat de moto cross Ufolep Normand est réservé aux pilotes qui ont une licence Ufolep dans l'un des 5 cinq départements qui constituent la Normandie (La Manche, Le Calvados, L'Orne, La Seine Maritime et l'Eure).

La gestion du championnat est assurée par un comité départemental, nommé par l'ensemble des 5 comités, pour une durée d'un an. Pour la saison 2017, c'est le CD Ufolep 27 qui aura la charge d'assurer le fonctionnement du championnat à l'aide de sa Commission Technique Départementale Moto Cross.

Le Championnat se disputera pour l'activité Moto Cross uniquement **d'AVRIL au 31/10/2017.**

1.2 Consignes de sécurité :

- L'essence doit être stockée dans des bidons d'acier ou « en plastique homologué carburant » et chaque véhicule doit posséder un extincteur,
- Interdiction de fumer dans les stands ou les parcs coureurs,
- Tapis environnemental obligatoire,
- Les barbecues seront regroupés dans un endroit spécifique délimité et sécurisé,
- Circulation sur le site exclusivement à pied (sont interdits vélo, mini-moto, scooter et quad),
- Arrêt des groupes électrogènes et des nuisances sonores nocturnes à 22h30, redémarrage possible à partir de 7h00.
- Les pilotes sont responsables des faits et gestes de leurs accompagnateurs,
- Tous les chiens doivent être tenus en laisse, **et muselés pour les races de catégorie 1 et 2,**
- Un numéro d'urgence sera mis à disposition sur le terrain pendant la nuit, et sera indiqué dans le retour des engagements.
- Les pilotes ne doivent pas se présenter sous l'emprise de l'alcool ni de stupéfiants. Un alcotest pourra être effectué avant le départ d'une course. Tout pilote qui sera contrôlé positif sera exclu de la course.
- **Sécurité des pilotes et contrôle technique : Voir annexe 4**
- Une bandelette sera posée sur chaque moto après son passage en contrôle technique.
- Un bracelet sera mis au poignet de chaque pilote après son passage au contrôle administratif.

1.3 Participation

Pour toutes les catégories, les courses sont ouvertes à tout licencié UFOLEP ayant son club d'appartenance dans les départements concernés.

Dans le cas où certaines catégories ne seraient pas complètes, la CTD moto Ufolep 27 se réserve le droit d'accueillir des pilotes licenciés dans les départements limitrophes (la priorité restant aux pilotes licenciés en Normandie).

Toute licence peut être contrôlée lors d'une épreuve. **Elle doit OBLIGATOIREMENT comporter photo et signature.**

Tout licencié doit aussi posséder un passeport moto et doit être en mesure de le présenter lors des entraînements et des compétitions.

Tous les nouveaux licenciés doivent posséder le CASM.

1.4 Engagements

Pour toutes les catégories inscrites sur le calendrier, chaque pilote devra obligatoirement :

- Compléter une feuille d'engagement, **en y mentionnant clairement ses adresses postales et mails.**
- Joindre le chèque à l'ordre du club organisateur (Montant différent suivant le type d'épreuve : **24 € pour les MotoCross - 10 € pour les écoles de conduite.**
- Joindre une enveloppe, au format 21cm x 10 cm, timbrée et libellée pour le retour de la confirmation.

Sauf accord de l'organisateur l'engagement à une épreuve ne peut être cédé à un autre pilote. L'engagement donne droit à l'entrée gratuite pour le pilote et deux accompagnateurs dont il est responsable et l'accès **à un seul véhicule dans le parc coureur.** Une fois les essais commencés, aucun remboursement des inscriptions n'est exigible.

1.5 Equivalence 2 temps / 4 temps

Catégories	2 Temps	4 Temps
125 cc	100 à 125 cc	175 à 250 cc
250 cc	126 à 250 cc	251 à 450 cc
500 cc	251 à 500 cc	475 à 650 cc

1.6 Les classes d'âge par cylindrée

Cylindrée 2T ou 4T	Âge
85 cc	12 à 16 ans
125 cc	14 ans minimum
250 cc	16 ans minimum
+ 250 cc	18 ans minimum

Rappels :

- Pour rouler sur une 250cc 4T, même en championnat 125cc, il faut avoir 16 ans.
- 18 ans est l'âge minimum pour toutes les catégories 500 cc.

1.7 Contrôle technique : à faire obligatoirement AVANT le contrôle administratif

Les pilotes doivent s'y présenter munis de :

- Leur moto
- Leur équipement : casques, bottes, gants, lunettes.
- N° identification nationale obligatoire
- Leur passeport moto.
En cas d'absence de passeport, il sera réclamé une participation de 5 € pour la délivrance d'un nouveau passeport.

1.8 Contrôles administratif : à faire obligatoirement APRES le contrôle technique

Les pilotes doivent s'y présenter munis de :

- La confirmation d'engagement
- Le permis de conduire (photocopie non acceptée) ou le CASM
- La licence UFOLEP R6 moto de l'année en cours, **signée et munie de la photo d'identité**
- Le passeport moto (rappel de la contribution de 5 € en cas d'absence)
- Dossard obligatoire, avec numéro lisible, en cas d'intempérie ou de boue

1.9 Contrôles techniques et administratifs pour les démonstrations des pilotes issus des écoles de conduites (effectués en même temps que tous les autres pilotes) :

Contrôle technique :

Pour les démonstrations, les pilotes issus de EDC doivent s'y présenter, avant le contrôle administratif, munis de :

- Leur moto
- Leur équipement : casques, bottes, gants, lunettes.
- N° identification nationale obligatoire
- Leur passeport moto.
- **En cas d'absence de passeport, il sera réclamé une participation de 5 € pour la délivrance d'un nouveau passeport.**

Contrôle administratif :

- La confirmation d'engagement
- La licence UFOLEP R6 moto de l'année en cours, **signée et munie de la photo d'identité**
- Le passeport moto (**rappel de la contribution de 5 € en cas d'absence**)
- La carte test validée par un animateur diplômé Ufolep

1.10 Discipline et sanctions

Toute conduite contraire à l'amateurisme, tout geste agressif envers un autre coureur, un officiel ou un spectateur peut être sanctionné :

- par le **Jury**
- lors d'une **commission de discipline d'une Commission Technique Départementale Ufolep**
- lors d'une **commission de disciplinaire d'un comité départemental Ufolep**

Suivant la gravité de la faute, il peut être infligé :

- un avertissement,
- un départ en fond de grille,
- une exclusion d'une ou plusieurs manches
- une suspension de licence
- Non respect des drapeaux jaune (sur l'ensemble du championnat)
 - + 1ère fois : avertissement
 - + 2^{ème} fois : exclusion de la manche concernée
 - + 3^{ème} fois : exclusion pour la journée
 - + 4^{ème} fois : commission de discipline
- Le non respect du drapeau blanc entraîne la réunion du jury.

Problème de faits sur le parc coureurs : réunion du jury à la demande du représentant du club organisateur.

TOUS PROPOS DESOBLIGEANTS ET INJURIEUX SERONT CONSIDERES COMME UNE INSULTE ENVERS LE CLUB ORGANISATEUR ET LES ORGANISATEURS ET SERONT PASSIBLES DE SANCTIONS

Rappel : Tout pilote ou équipe de pilotes est responsable de ses accompagnateurs, avant, pendant et après l'épreuve.

1.10.1 Composition du jury

Le jury doit se réunir avant le début de la manifestation afin que celui-ci puisse s'organiser pour la journée.

Le jury est composé de 5 membres dont :

- 3 membres permanents désignés pour la saison entière (avec suppléant en cas d'absence)
 - 1 représentant des pilotes désigné par la CTD Moto Cross Ufolep 27
 - 1 représentant des commissaires désigné par la CTD Moto Cross Ufolep 27
 - 1 représentant de la CTD Moto Cross Ufolep 27
- 2 membres non permanents
 - 1 représentant de l'association organisatrice
 - Le directeur de course ou son adjoint

La composition du jury ne peut avoir plus de 2 personnes du même club lorsqu'il se réunit. Le jury se réunit dès qu'un des membres constituant ce même jury en fait la demande pour prendre une décision particulière. Sa composition doit être affichée dès le début de la manifestation.

1.10.2 Le code du sportif :

Tout sportif, qu'il soit débutant ou pratiquant confirmé, s'engage à :

- Se conformer aux règles de l'activité
- Respecter les décisions des officiels
- Respecter les autres participants
- Refuser toute forme de violence et de tricherie
- Etre maître de soi en toutes circonstances
- Etre loyal dans le sport et dans la vie
- Etre exemplaire, généreux et tolérant

1.10.3 Les fautes et les sanctions (*Extrait du règlement disciplinaire UFOLEP*)

Voir annexe 4

1.11 Réclamations

La victime d'un geste anti-sportif peut recourir à la commission disciplinaire UFOLEP selon la procédure suivante :

- 1- Déposer une réclamation écrite au Directeur de course en lui citant autant que possible les témoins dans la demi-heure qui suit la fin de la manche.
- 2- Confirmer cette réclamation par écrit dans les 48 heures au Délégué Départemental UFOLEP et au Directeur de course en joignant un chèque de 80 € qui sera restitué si la réclamation s'avère justifiée. La commission statuera après information.

Appel : la demande d'appel sera adressée au Comité Départemental UFOLEP accompagnée d'un chèque de 23 €.

1.12 Rapport de course

Les associations moto cross qui organisent des épreuves du championnat doivent impérativement renvoyer un rapport de course circonstancié en précisant bien les faits remarquables qui auraient eu lieu avant, pendant et après l'épreuve.

Ce rapport de course (annexe 2) est à renvoyer à Dalina BEZZOLATO au plus tard une semaine après l'épreuve. Coordonnées : Chemin de la Gardière 14290 Courtonne les 2 Eglises – 06.16.89.10.85 - dalina.bezzolato@sfr.fr

1.13 Drapeaux

Pendant la course différentes indications peuvent être données au moyen de drapeaux.

Les pilotes doivent instantanément tenir compte des drapeaux (sous peine de sanctions).

COULEUR DU DRAPEAU	SIGNIFICATION
National	Départ
Rouge	Arrêt obligatoire pour les pilotes
Noir	Arrêt obligatoire pour le pilote en question
Damiers noirs et blancs	Fin de la course
Blanc avec ou sans croix rouge	Service de secours sur le circuit
Jaune fixe	Danger, ralentir, défense de dépasser
Jaune agité	Danger immédiat, ralentir, se préparer à s'arrêter défense de dépasser
Vert	Voie libre
Rouge avec bandes jaunes verticales	Changement d'adhérence
Bleu	Laissez le passage au pilote qui va vous dépasser

1.14 Zone de panneautage et panneauteurs

La zone de panneautage est assujettie à contrôle.

De ce fait, toutes les personnes accédant à cette zone devront être titulaires, au minimum, d'une licence « dirigeant » et devront être munies d'un bracelet.

Cette zone sera accessible à un seul panneauteur par pilote de la série roulante.

2. Dispositions particulières

2.1 Définition

Les courses de Motocross en Championnat se disputeront pour les catégories :

- Trophées 85,
- Trophée 125cc 2 temps
- Trophée 250cc 4 temps
- Trophée 250cc/500cc,
- Prestige,
- Espoir 125cc / 250 cc 4 temps

Dans le but d'avoir un championnat plus riche en épreuves et vu le nombre de pilotes, **exceptionnellement**, un club pourra accueillir **qu'une seule partie des catégories lors de son organisation dans les conditions suivantes :**

- Club organisateur ayant un nombre important d'adhérents qui ne participent pas au championnat, pour leur permettre de participer à un open (par exemple),
- Club organisateur ayant des conditions d'accueil limitées,
- Club organisateur se situant à la frontière d'une autre région et qui souhaiterait permettre aux pilotes « limitrophes » de participer à un open (par exemple).

2.2 Engagements

Pour toutes les catégories et pour toutes les épreuves du championnat inscrites sur le calendrier, chaque pilote devra **OBLIGATOIREMENT** :

- S'engager durant la période **du 15 décembre 2016 au 31 janvier 2017 inclus** (Pénalité de 20 € pour les retardataires).
- **Compléter et signer la feuille d'engagement du Championnat (ANNEXE)**
- **Joindre la copie de la licence de l'année en cours signée et munie de la photo d'identité**
- Joindre l'ensemble des demandes d'engagements
- **Joindre tous les chèques à l'ordre de chaque club (24 € pour les motos et 10 € pour EDC) datés du jour de l'épreuve concernée.**
- Joindre le nombre d'enveloppes timbrées, avec vos noms et adresses, nécessaires pour le retour de la confirmation. **EVITER LES AGRAFES.**

Tous ces documents sont à renvoyer :

Catégories	Personnes référentes
85 cc	Véronique LEMAITRE Le pré de la Rivière 14130 BONNEVILLE LA LOUVET 02.31.65.46.05 - preriviere@aol.com
125 cc 2T	Véronique LEMAITRE Le pré de la Rivière 14130 BONNEVILLE LA LOUVET 02.31.65.46.05 - preriviere@aol.com
250 cc 4T	Dalina BEZZOLATO Chemin de la Gardière 14290 Courtonne les 2 Eglises 06.16.89.10.85 dalina.bezzolato@sfr.fr
250cc et 500cc	Dalina BEZZOLATO Chemin de la Gardière 14290 Courtonne les 2 Eglises 06.16.89.10.85 dalina.bezzolato@sfr.fr
Espoirs	Dalina BEZZOLATO Chemin de la Gardière 14290 Courtonne les 2 Eglises 06.16.89.10.85 dalina.bezzolato@sfr.fr
Prestige	Véronique LEMAITRE 2296 route de Cormeilles 14130 BONNEVILLE LA LOUVET 06.17.47.27.79 - preriviere@aol.com

• **Motifs d'absence** retenus pour un pilote engagé en championnat :

- **Maladie ou blessure, événement familial, raison professionnelle, vol.**

Tous ces motifs d'absences doivent être justifiés **dans les 3 jours précédant la manifestation** auprès du club organisateur et du responsable des classements par : un certificat médical ou d'hospitalisation, une attestation de cérémonie, un certificat de l'employeur, une déclaration de gendarmerie, une attestation du directeur de course.

- **Pour toute autre absence, les chèques d'engagement seront encaissés.**

• **Numérotation :**

Les pilotes ainsi inscrits pour le Championnat se verront attribuer un numéro qu'ils conserveront toute l'année et pour le Championnat uniquement.

Les pilotes hors championnat n'auront pas de N° mais une lettre.

• **La couleur des plaques sera :**

85 cc : fond blanc – chiffre noir

125 2t : fond noir – chiffre blanc

250 cc + 450cc 4t : fond vert – chiffre blanc

250 4t : fond noir – chiffre blanc

Prestige : fond jaune – chiffre noir

Féminine : fond bleu – chiffre blanc

2.3 Les épreuves et les catégories

Les critères de sélection sont :

- la date d'arrivée des documents d'inscription sur la période **du 15/12/2016 au 31/01/2017**
- l'assiduité des deux dernières années
- les places réservées aux montées de catégories

Pour toutes les catégories et pour être classé à l'année : obligation de signer la feuille d'engagement du championnat et de participer à toutes les épreuves du calendrier.

Possibilité de compléter les plateaux avec une lettre obligatoire.

2.3.1 Catégories pour les trophées :

85 cc : double licence acceptée, âge 12/16 ans

125 cc : double licence acceptée

250/500 cc : double licence acceptée

Prestige : double licence acceptée, âge supérieur **à 40 ans**

2.3.2 Catégorie Espoir

Ouverte aux participants ayant une licence UFOLEP et éventuellement une licence FFM entraînement ; dès 14 ans sauf pour 250 cc 4 temps.

Aucun changement de licence FFM ne sera pris en compte dans l'année.

2.3.3 Catégorie Open : double licence acceptée et classement juste à la journée.

Numérotation : Dossard obligatoire

Age légal 16 ans maxi 450 cm3, 18 ans libre.

2.4 Déroulement d'une épreuve de Championnat.

Durée minimum et nombre de manches :

- 85 cm³.....3 manches de 12' + 1 tour
- 125 cm³ 2T.....3 manches de 15' + 1 tour
- 250 cm³ 4T3 manches de 15' + 1 tour
- 250/500 cm³.....3 manches de 15' + 1 tour
- Vétérans3 manches de 15' + 1 tour
- Openà l'initiative de chaque organisation

Les épreuves de 85 cm³ doivent être réservées uniquement à cette cylindrée.
Obligation d'essais de plus de 3 tours avec maxi 40 pilotes.

Catégories	85 cm ³	125 cc Trophée	250/500 cc Trophée	Prestige	Espoir	Open
Nombre de séries	1	1	1	1	1	1
Nombre de pilotes/série	30 maxi	40 maxi	40 maxi	40 maxi	40 maxi	40 maxi
Nombre de manches	3	3	3	3	3	2 à 3
Classement de l'épreuve	3 manches	3 manches	3 manches	3 manches	3 manches	2 ou 3 manches
Option « super finale »	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI

2.5 Attribution des points

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1 ^{er}	20	12 ^{ème}	6	23 ^{ème}	3
2 ^{ème}	17	13 ^{ème}	6	24 ^{ème}	3
3 ^{ème}	15	14 ^{ème}	5	25 ^{ème}	3
4 ^{ème}	13	15 ^{ème}	5	26 ^{ème}	3
5 ^{ème}	11	16 ^{ème}	5	27 ^{ème}	3
6 ^{ème}	10	17 ^{ème}	5	28 ^{ème}	3
7 ^{ème}	9	18 ^{ème}	4	29 ^{ème}	2
8 ^{ème}	8	19 ^{ème}	4	30 ^{ème}	2
9 ^{ème}	7	20 ^{ème}	4	31 ^{ème}	1
10 ^{ème}	7	21 ^{ème}	4	32 ^{ème}	1
11 ^{ème}	6	22 ^{ème}	4	Etc.	1

En cas d'ex aequo, la dernière manche est prépondérante.

Dans toutes les catégories, pour être classé à l'année, je dois participer à toutes les épreuves ou présenter un motif d'absence recevable. (Voir chapitre 2.2).

2.6 Engagements des clubs UFOLEP.

Les associations ont deux conditions pour valider l'engagement de leurs pilotes au championnat :

1°) Les associations doivent être à jour de leurs cotisations servant à financer le fonctionnement du championnat (organisation des commissions techniques, achats de matériels, achats de coupes pour la soirée « remise des trophées », etc) de l'année précédente.

Rappel : Club organisateur : 1,50 € par pilote.

Club non organisateur : moins de 10 pilotes forfait de 50 €, plus de 10 pilotes 50 € + 1.50 € par pilote

2°) Tous les clubs UFOLEP s'engagent à venir aux réunions de planification du championnat auxquelles ils sont convoqués. Pendant ces réunions les pré-inscriptions validées leur seront remises.

RAPPEL : *il est du devoir des responsables de club de présenter les différentes catégories à ses adhérents et de les orienter dans la catégorie qui leurs correspond le mieux. Un pilote ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie par année.*

- Les responsables associatifs s'engagent à appliquer les décisions de la Commission Technique Départementale Ufolep 27 le plus rapidement possible.
- Chaque association doit délimiter des emplacements protégés à l'aide de pneus attachés ou ensachés pour les commissaires et directeurs de course. Ces emplacements doivent se situer hors trajectoire de perte d'un pilote (ex : ne pas les mettre au milieu extérieur d'un virage).

2.7 Conditions pour les associations pour l'inscription d'une épreuve dans le Championnat.

- Obligation d'inscrire l'épreuve au calendrier Normand et national en début de saison.
- Obligation d'appliquer les règlements techniques en vigueur et les consignes de sécurité.
- Obligation de validation par l'UFOLEP (par le comité départemental concerné).

2.8 Récompenses

Obligation pour les clubs de récompenser les 10 premiers pilotes du championnat de chaque catégorie du championnat, aux classements finals de la journée, selon la règle suivante :

- Coupes aux 5 premiers
- Du 6^{ème} au 10^{ème} : récompenses à l'appréciation du club (coupes, médailles, tee-shirt, lots publicitaires, etc...)

2.9 Sélection au Super Trophée de France.

Les pilotes qui sont intéressés pour participer au Super Trophée de France doivent signaler leur pré candidature auprès de la CTD Ufolep 27 en même temps que leur inscription au championnat 2017. (voir annexe 1).

L'inscription officielle sera faite après confirmation (les pilotes seront informés de la procédure au cours du championnat).

Pour toute disposition non mentionnée dans le présent règlement, le règlement national moto tout terrain Ufolep fait office de texte de référence.

3 . Dater et signer obligatoirement par le pilote

J'atteste avoir lu et approuvé le présent règlement 2016 du championnat de moto cross Ufolep de Normandie

NOM :

Prénom :

Association :

Date et signature :
précédées de la mention « lu et approuvé »

Quelques coordonnées utiles

Le site Internet de la Commission Technique Départementale de Moto Cross Ufolep 27 qui coordonne le championnat moto cross Ufolep de Normandie : <http://ctd-eure.e-monsite.com>

<p>UFOLEP National</p> <p>3 rue Récamier 75341 PARIS CEDEX 07 Tél : 01 43 58 97 71 Fax : 01 43 58 97 74</p>	<p>UFOLEP Calvados Cédric COYETTE 16 rue de la Girafe BP 85091 14078 CAEN Cedex 5 Tél : 02.31.06.11.04 Fax : 02.31.06.11.19 ufolep@laligue14.org</p>
<p>UFOLEP Eure Nicolas RUFFIN 1 rue Saint Thomas 27000 EVREUX Tél : 02.32.39.96.82 ufolep27@laligue.org</p>	<p>UFOLEP Seine Maritime</p> <p>21 rue Cossard 76340 BLANGY SUR BRESLE ufolep76@orange.fr</p>
<p>UFOLEP Orne Didier BURGOS route d'hesloup le bois des clarets 61 000 Saint Germain du Corbeis Tél : 02.33.82.37.85 Fax : 02.33.82.37.89 ufolep61@voila.fr</p>	<p>UFOLEP MANCHE Florence BESLON 5 boulevard de la Dollée 5009 SAINT LÔ Cedex Tél : 02.33.77.42.54 Fax : 02.33.57.20.54 crdva50@laligue.org</p>

Annexe 1

**FEUILLE D'ENGAGEMENT – Championnat moto cross Ufolep Normandie
2017**

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

Date de naissance : Club d'appartenance :

N° licence : N° CASM ou permis :

Marque et type de la moto :Cylindrée : 2T 4T

N° cadre :N° moteur :

N° identification nationale (obligatoire) :

Intéressé pour participer au Super Trophée de France 2017 à VUE (44) : oui non

DEMANDE D'INSCRIPTION (entre le 15/12/2016 et le 31/01/2017) :

Trophée 85 à envoyer à Véronique LEMAITRE 2296 Route de Corneilles 14130 Bonneville la Louvet

Trophée 125 à envoyer à Véronique LEMAITRE 2296 Route de Corneilles 14130 Bonneville la Louvet

Trophée 250 4T à envoyer à Dalina BEZZOLATO Chemin de la Gardière 14290 Courtonne les 2 Eglises

Trophée 250/500 à envoyer à Dalina BEZZOLATO Chemin de la Gardière 14290 Courtonne les 2 Eglises

Trophée Prestige à envoyer à Véronique LEMAITRE 2296 Route de Corneilles 14130 Bonneville la Louvet

- En fonction des inscrits, êtes-vous d'accord pour un double classement :
– de 50 ans et + de 50 ans OUI NON

Espoir à envoyer à Dalina BEZZOLATO Chemin de la Gardière 14290 Courtonne les 2 Eglises

- « J'ai bien noté que cette catégorie ESPOIR est ouverte aux participants ayant une licence UFOLEP et éventuellement une licence FFM entraînement : AUCUNE LICENCE FFM COURSE. »

◆ « J'ai bien noté que je m'engage à participer à toutes les épreuves du calendrier. »

Open et démonstrations Ecoles de Pilotage à envoyer au club organisateur

« J'ai bien noté que je serai classé à la journée. »

RAPPEL : Pour tous les pilotes inscrits en catégorie Trophée et Espoir pour lesquelles ils s'engagent à participer à toutes les épreuves du calendrier :

- Joindre l'ensemble des demandes d'engagement
- **Joindre la copie de la licence de l'année en cours signée et munie de la photo d'identité.**
- **Joindre la copie du CASM**
- Joindre tous les chèques d'un montant de **24 €** pour les motos ou de **10 €** pour les Ecoles de conduites à l'ordre de chaque club et datés du jour de l'épreuve concernée (**SURTOUT NE RIEN AGRAFER**).
- Joindre le nombre d'enveloppes timbrées au format 21cm x 10cm, avec nom et adresse, nécessaire pour le retour de la confirmation.

J'atteste avoir lu l'intégralité du règlement particulier du championnat moto cross Ufolep de Normandie et j'approuve celui-ci

Date et signature du pilote :

Annexe 2

Rapport de clôture d'une manifestation

Club

organisateur :

Manifestation

Date :

Lieu :

Fonction	Nom et prénom
Responsable associatif	
Directeur de course	
Référent technique	
Responsable Sécurité	
Contrôleurs administratifs	
Contrôleurs techniques	
Pointeuses	

• **Nombre de participants**

EDC :

85cc :

Espoirs :

125cc 2 t :

Prestiges :

250 cc 4 t :

250/500cc :

Open :

• **Horaires**

Les horaires ont-ils été respectés ? Oui Non

Si non, pourquoi ?

.....
.....

• **Conditions générales**

Météo : Beau Mitigé Pluie Vent

Nombre de spectateurs :.....

• **Déroulement des courses**

RAS

Incidents divers (accidents, problèmes disciplinaires, respect du règlement par l'organisateur, etc.). Détail des faits :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date.....

Nom, prénom, fonction et signature du déclarant :

.....

Annexe 3

Rapport de réunion du JURY

Club organisateur :.....

Lieu :..... Date :.....

MEMBRES DU JURY

Fonction	Nom et prénom	Signature
Représentant du Club		
Directeur de course		
Représentant de la Commission		
Représentant des Commissaires		
Représentant des pilotes		

DEROULEMENT DES COURSES

Incidents divers (accidents, problèmes disciplinaires, respect du règlement par l'organisateur, etc.).
Détail des faits :

.....

date.....
 Nom, prénom, fonction et signature du déclarant :

.....

Annexe 4

Obligations des pilotes liées au contrôle technique

Les pilotes et les équipages doivent se présenter au contrôle technique munis de leur moto et de leur casque qui doit être un modèle homologué, en bon état et propre.

- Présentation du passeport moto.
- Le numéro d'identification national obligatoire (gravé sur une partie fixe de la moto) et l'imprimé de la préfecture ou le certificat de vente de la moto d'occasion.

Equipement pilote obligatoire

- Casque norme ECE 2205 (aucun objet rajouté)
- Dorsale norme EN 1621-1 ou 1622-2
- Lunettes
- Gants
- Bottes
- Pectorales, norme EN 14021

Equipements fortement conseillés

- Genouillères
- Coudières

Points de contrôles concernant la moto

- Levier de frein en bon état de fonctionnement avec la sphère diamètre 14,
- Levier d'embrayage en bon état avec la sphère diamètre 16,
- La plaque avant doit comporter les numéros réglementaires, le fond de plaque à la bonne couleur suivant votre catégorie, et aucune publicité ne doit apparaître pour une meilleure visibilité des numéros,
- Protège chaîne plastique obligatoire,
- Pas de partie saillante,
- Les motos devront être en configuration cross (pas de plaque phare, ni de feux rouge stop),
- Guidon bouché et équipé d'une mousse centrale,
- Poignées caoutchouc en bon état collées,
- Poignée de gaz en bon état de fonctionnement
- Passage au sonomètre 115 dB/A pour les motos de cross. Il faut impérativement que le moteur soit bien chaud.
- La barre de guidon (ou les pontés, en l'absence de barres) doit être munie d'une mousse de protection, poignées en caoutchouc collées ou ligaturées avec du fil de fer.
- Le pignon de sortie de boîte et la chaîne doivent être protégés.
- La béquille doit être démontée sauf pour les épreuves d'Enduro.
- Toute moto ayant perdu une partie de son pot d'échappement doit regagner les stands.
- Toute moto dont le numéro de série est rayé ou illisible sera refusée (Voir fichier des motos volées).
- La moto doit être munie de trois plaques sur lesquelles seront collés les numéros de dimensions et formes réglementaires **AVEC RESPECT DE LA COULEUR DE LA SERIE**. Un dossard du même numéro est obligatoire (porté en cas de pluie). En cas de plaques trop petites pour respecter les mensurations explicitées ci-dessus, la taille des chiffres ou des lettres doit être la plus grande et la plus lisible possible.

Annexe 5

**Extrait du règlement national Disciplinaire Ufolep
Commun à toutes les activités sportives**

Sanctions prises par le Jury lors d'une course

Fautes	Sanctions
a) faute volontaire technique	Avertissement, blâme, disqualification d'une manche, disqualification de la course.
b) non respect du règlement, des officiels ou d'un concurrent	

Sanctions prises lors d'une Commission de Discipline d'une CTD Ufolep

Fautes	Sanctions
Groupe 1	
a) faute volontaire technique	Avertissement, blâme, disqualification d'une manche.
b) non respect du règlement, des officiels ou d'un concurrent	
c) Pilote refusant de quitter la piste malgré le signal donné par le directeur de course	
a) Organiser ou participer à une compétition Ufolep sans autorisation	Allant de 1 à 3 mois de suspension, en plus, des amendes prévues chaque saison dans les règlements, et/ou de travaux d'intérêt fédéral.
b) Attitude antisportive renouvelée après avertissement	
c) Agression verbale, injures	
d) Gestes déplacés ou équivoques	
e) Récidive d'une faute technique ayant été sanctionnée par la commission technique « intéressée »	

Sanctions prises lors d'une **Commission Disciplinaire du Comité Départemental Ufolep**

Fautes	Sanctions
Groupe 2	
a) Fraudes du licencié (âge, identité, homologation, ...)	Allant de plus de 3 mois à 2 ans de suspension, en plus, des amendes prévues chaque saison dans les règlements
b) Geste volontairement dangereux sur juge arbitre, commissaire, participant...	
c) Récidive d'une faute relevant du groupe 1	
Groupe 3	
a) Fraude du dirigeant (licence, homologation, etc.)	Allant de plus de 2 ans à 5 ans de suspension sans préjuger des amendes, des poursuites et peines encourues à la suite d'un dépôt de plaintes.
b) Coup à participant, spectateur, organisateur, etc.)	
c) Récidive d'une faute relevant du groupe 2	
Groupe 4	
a) Coup et blessure volontaires sur joueur, juge, arbitre, commissaire, ...	Allant de plus de 5 ans de suspension à la radiation à vie sans préjuger des poursuites et peines encourues
b) Vol	
c) Organisation de paris ou jeux d'argent	

A noter que pour les fautes relevant des groupes 3 et 4, la sanction est obligatoirement communiquée à la fédération délégataire FFM.